



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 22 février 2019

### **Nadège LEFEBVRE interpelle le Président de la République** **« Ne privez pas les Départements de leurs capacités à assurer leurs missions essentielles au service de nos populations »**

**Nadège LEFEBVRE**, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, a été reçue par le Président de la République **Emmanuel MACRON** à l'Élysée, ce jeudi 21 février 2019.

Cette rencontre, à laquelle étaient conviés tous les Présidents de Conseils départementaux de France, était une première depuis l'élection d'**Emmanuel MACRON**. À cette occasion, **Nadège LEFEBVRE** a été choisie pour poser, **au nom de l'Assemblée des Départements de France**, l'une des **cinq questions majeures** relatives aux Départements, à savoir l'évolution envisagée par le gouvernement de la fiscalité locale.

Elle a interrogé directement le Président de la République **Emmanuel MACRON** sur les conséquences d'une telle évolution qui asphyxierait financièrement les Départements et serait donc négative pour **les bénéficiaires des politiques départementales** et **pour les maires** qui ont plus que jamais **besoin des collectivités de proximité** que sont les Départements.

**La Présidente, en préambule de ces deux questions, a ainsi déclaré :**

**«Priver ainsi nos Départements de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des droits de mutations à titre onéreux pour les attribuer à d'autres échelons administratifs serait pour nous totalement inacceptable.**

Contact Presse : **Jérémy VISCONTI**

Direction de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 09 14 50 44

Suivez-nous sur :





*Tout d'abord, les trois associations d'élus (Territoires Unis) qui représentent les **communes, les Départements et les Régions sont toutes opposées à ce qui s'apparenterait à un bonneteau fiscal**. Les **maires**, en particulier, qui partagent avec nous de nombreuses préoccupations, **sont convaincus que priver les Départements de la taxe foncière**, leur principale ressource propre, serait **une erreur préjudiciable pour tous**.*

*De plus, une telle évolution aurait pour conséquence de **porter atteinte à l'autonomie fiscale de nos collectivités qui seraient dépossédées de leur pouvoir de fixer les taux***. Elle supprimerait également l'ancrage territorial de leurs ressources. Nos collectivités n'auraient donc plus de « territoriales » que leur nom.

*Enfin, nos Départements sont, sans aucun doute les collectivités qui **subissent les plus fortes hausses de leurs dépenses obligatoires (AIS, MNA) : nous les payons d'ailleurs pour le compte de l'État sans être intégralement compensés***. Il y aurait donc une **injustice absolue** à ce que, pour faire face à ces hausses de dépenses, nos collectivités soient privées de recettes certaines, car directement prélevées, et de surcroît dynamiques. Le déséquilibre grandissant entre recettes et dépenses que cela induirait **aboutirait inexorablement à l'asphyxie financière de nos Départements**, mais surtout à leur **incapacité à assumer leurs missions au service de nos populations**. »

**Pour toutes ces raisons, la Présidente du Conseil départemental a posé les deux questions suivantes :**

Croyez-vous, Monsieur le Président, que c'est ce qu'attendent les bénéficiaires des politiques sociales départementales, notamment les personnes âgées qui ont plus que jamais besoin de politiques de proximité pour vivre dignement ?

Croyez-vous, Monsieur le Président, que c'est ce qu'attendent les maires, en particulier ceux des communes rurales, qui ont plus que jamais besoin des solidarités territoriales exercées par les Départements ?

**En conclusion, Nadège LEFEBVRE a demandé au Président de la République de rassurer les Présidents des Conseils départementaux** sur ce point (qui a été abordé à de nombreuses reprises...) et de garantir qu'ils conserveront leurs recettes territoriales et dynamiques actuelles, sans lesquelles, il ne restera plus grand-chose du principe de libre administration des collectivités.

**Contact Presse : Jérémy VISCONTI**

**Direction de la communication**

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 09 14 50 44

Suivez-nous sur :





À l'issue de cette rencontre, la Présidente Nadège LEFEBVRE, concède qu'un échange franc avec le Président a vraiment eu lieu et que celui-ci a évoqué des pistes de réflexion, notamment sur une nouvelle forme de décentralisation. Pour autant elle déplore qu'aucune avancée concrète n'ait été obtenue pour répondre aux urgences rencontrées par les départements tant dans le domaine de la fiscalité que sur les autres sujets.

**Nadège LEFEBVRE rappelle en effet que les Conseils départementaux ne peuvent supporter davantage de contraintes imposées par l'Etat avec toujours moins de moyens.** Elle entend rester vigilante quant aux suites qui seront apportées à cette évolution de la fiscalité annoncée par le Président de la République, qui a suggéré que les trois grandes associations d'élus (Territoires Unis) élaborent ensemble une contre-proposition.

*« J'espère avoir été entendue, a-t-elle déclaré, mais **je jugerai le résultat de cette rencontre aux actes.** Pour ma part, **je continuerai à défendre** les intérêts du Département de l'Oise, **ici comme à Paris. Afin que nous puissions continuer à assurer nos missions de proximité au service de nos populations.** »*

Contact Presse : Jérémy VISCONTI

Direction de la communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 09 14 50 44

Suivez-nous sur :

